

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00330

Numéro SIREN : 347 483 901

Nom ou dénomination : INGENIERIE SPECIALISEE EN EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2020 sous le numéro de dépôt A2020/003910

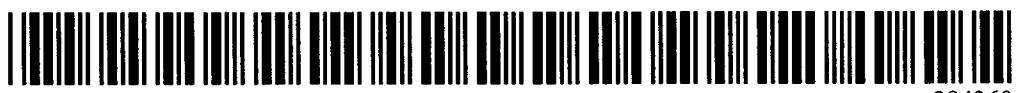
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION



Dénomination : INGENIERIE SPECIALISEE EN EQUIPEMENTS TECHNIQUES
Adresse : 8 rue Henri Cornu BP 12005 97801 Saint-denis Cedex . - FRANCE-
n° de gestion : 1988B00330
n° d'identification : 347 483 901
n° de dépôt : A2020/003910
Date du dépôt : 13/03/2020

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 28/01/2020

284360



284360



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 28 JANVIER 2020

INGENIERIE SPECIALISEE
EN EQUIPEMENTS
TECHNIQUES
8, rue Henri Comte – CS 61071
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX
Tél : 0262 21 54 43 – Fax : 0262 21 20 84
Site internet : <http://www.inset.fr/>

L'an deux mille vingt,
le vingt-huit janvier,
à quatorze heure trente,



Les actionnaires de la SAS INGENIERIE SPECIALISEE EN EQUIPEMENTS TECHNIQUES se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric OTTENWELTER.

Le président de séance dépose sur le bureau les documents suivants :

- La feuille de présence ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte des projets de résolutions soumis au vote de l'assemblée.

Le président de séance constate que tous les actionnaires sont présents et déclare que l'assemblée peut régulièrement se tenir.

Le Président déclare que toutes les formalités requises à la convocation ont été respectées et que les actionnaires ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le président de séance donne ensuite lecture du rapport de la Présidence.

Le président de séance rappelle ensuite que l'assemblée générale est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rachat par la Société d'actions de deux actionnaires pour annulation et réduction consécutive du capital de la Société d'un montant de 10.560 euros ;
- Modification corrélatrice des statuts de la Société ;
- Pouvoirs à donner.

Après discussion, les résolutions suivantes sont mises aux votes.

SAS au capital de 28 000 € - RC 88 B 330 – SIRET : 347 483 901 00034 – A.P.E. 7112B

Etablissement secondaire
Mayotte :

inset

06 39 10 07 31
Email : stephanie.riacca@inset.fr

Etablissement secondaire au
Tampon :

inset

02 62 27 03 28
Email : bet.insetsud@insetsud.fr

Agence Energie
Environnement :

imageen

0262 21 54 43
Email : bet.imageen@imageen.re

Agence Madagascar :

oter

(261) 20 22 212 42
(261) 20 22 543 33
Email : oter@wanadoo.mg

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de réduire le capital social d'une somme de 10.560 euros et de le ramener ainsi de 37.600 euros à 27.040 euros par voie de rachat de 660 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, jouissance courante lors du rachat, au prix unitaire de 274 euros par action rachetée.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale de l'ensemble des titres rachetés sera imputé sur le poste de réserves statutaires.

Par le seul fait de leur rachat, les actions qui en font l'objet ainsi que tous les droits y attachés, notamment le droit aux bénéfices de l'exercice en cours, sont annulés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la façon suivante :

Article 6 – APPORTS

Il est ajouté in fine un quatrième paragraphe :

- par décision des actionnaires du 28 janvier 2020, le capital social est réduit de 10.560 euros pour être ramené de 37.600 euros à 27.040 euros par voie de rachat de 660 actions de 16 euros de valeur nominale chacune.

Article 7 – CAPITAL

Cet article est ainsi modifié :

Le capital social est fixé à la somme de 27.040 euros divisé en 1.690 actions de 16 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie, et attribuées aux actionnaires au prorata de leurs droits.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par le président et un autre actionnaire présent.

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIÈRE ET DE
L'ENREGISTREMENT
SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION
Le 25/02/2020 Dossier 2020 000010309 référence 9744P31 2020 A 01293
Enregistrement : 0 t Penalties : 0 t
Total liquidé : Zéro Euro
Montant reçu : Zéro Euro
L'Agent administratif des finances publique :
Agent Administratif des Finances Publiques

Le Président
Eric OTTENWELTER

SAS au capital de 28 000 € - RC 88 B 330 - SIRET : 347 483 901 00034 - A.P.E. 7112B

Etablissement secondaire
Mayotte :

inset

06 39 10 07 31
Email : stephanie.riacca@inset.fr

Etablissement secondaire au Tampon :

inset

02 62 27 03 28
Email : bet.insetsud@insetsud.fr

Agence Energie Environnement :

Imageen

0262 21 54 43
Email : bet.imageen@imageen.re

Agence Madagascar :

Oter

(261) 20 22 212 42
(261) 20 22 543 33
Email : oter@wanadoo.mg